



Déclaration liminaire lors du CTL du 17 octobre 2018

Monsieur le président,

Ce CTL s'ouvre dans un contexte particulier, il se situe quelques jours après la journée de mobilisation du 9 octobre contre la destruction de l'État social engagée par le Président de la République et son gouvernement.

Si la mobilisation n'est pas à la hauteur des enjeux, il semble malgré tout que les orientations politiques de ce gouvernement ne soient pas plébiscitées par les citoyennes et citoyens au vu de l'évolution visible dans toutes les enquêtes d'opinion. Elles ne le sont pas davantage au sein de la DGFIP : au-delà d'un niveau de mobilisation constamment plus élevé que dans les autres secteurs, la perte de sens et de confiance dans l'avenir sont deux signes inquiétants. Mais nous ne pouvons pas réellement connaître la hauteur de la mobilisation des agentes et agents de la DGFIP puisque notre DG a décidé de simplifier le recensement des grévistes en mettant une nouvelle fois en place un recensement allégé.

Le contexte est également marqué par la loi de finances 2019 qui entre en discussion parlementaire. Cette nouvelle loi de disette budgétaire va toucher une fois de plus notre Ministère, et plus particulièrement la DGFIP avec une baisse des effectifs de 2 130 emplois soit 47,3 % du volume total des suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État pour 2019. Vous comprendrez aisément que contrairement à notre Directeur Général, nous ne pouvons nous en féliciter. Après des années de suppressions d'emplois et de restructurations à périmètre de missions globalement constant, c'est désormais la cohérence et l'organisation de la DGFIP qui sont en danger.

Le contexte est aussi marqué par la mise en place des préconisations du fameux rapport CAP 22 avec l'expérimentation à partir du 1er janvier 2019 d'agences comptables pour le service public local et hospitalier. Sans oublier la suppression de l'usage des espèces à la DGFIP et le recours à des organismes privés pour l'encaissement de créances publiques. Pour Solidaires Finances Publiques, la solution n'est surtout pas dans toujours plus de désengagement de l'État. Elle n'est pas dans la limitation du paiement en espèces. Elle n'est pas non plus dans la « caisse sans numéraire ». Elle n'est pas, encore moins, dans le recours à des organismes privés pour l'encaissement de créances publiques. Pour Solidaires Finances Publiques, la solution est ENCORE et TOUJOURS dans le

maintien et le développement d'un maillage dense des postes comptables garantissant à tout usager et usagère, un interlocuteur humain et une porte d'entrée sur la diversité des services de la DGFIP dans les structures de proximité physique, avec des agentes et agents de la DGFIP conscientes et conscients de leur rôle de service public.

N'oublions pas non plus dans ce contexte bien sombre, l'entêtement de notre Direction Générale dans sa volonté de détruire les règles collectives de gestion et de son entêtement à vouloir supprimer les CAPN de recours sur l'évaluation professionnelle, comme annoncé lors du Groupe de Travail du 8 octobre dernier.

Le contexte de ces derniers jours est aussi marqué par la volonté du gouvernement de détruire notre système de retraites par répartition et de le remplacer par un système à points. C'est la recherche de l'équité qui est invoquée pour justifier cette nouvelle réforme. Mais ce nouveau système, s'il est mis en place, ne favorisera que les « belles carrières » et défavorisera encore et toujours plus les femmes et les plus précaires. Avec cette nouvelle réforme, le gouvernement favorisera encore, les « premiers de cordées » .

Avant de parler précisément des points à l'ordre du jour de ce CTL, les élu.e.s de Solidaires Finances Publiques Paris, souhaiteraient savoir si à la tête de la DRFIP 75, il y a un pilote dans l'avion ? En effet,, nous vous avons alerté sur plusieurs sujets et en particulier sur une tendance lourde de certain.e.s chef.fe.s de services de faire du zèle par rapport aux congés des agentes et agents. A cette heure, rien n'est réglé et la situation dans certain cas s'est même dégradée. Autre cas, le site Paradis où les agentes et agents ont été obligé.e.s de quitter leur travail à 16h15 suite à une maintenance informatique. La seule réponse que vous avez apportée c'est de demander aux chefs de service d'agir avec bienveillance. Certains l'ont fait et ont donc banalisée la journée, d'autres pas, créant ainsi une inégalité de traitement entre les agentes et agents. Pourquoi n'avoir pas demandé clairement à l'ensemble des chef.fe.s de service du site de banaliser cette journée ?

Concernant ce CTL et la réorganisation des pôles fiscaux.

Encore une fois, Solidaires Finances Publiques regrette la légèreté de fond des documents fournis : aucun état des lieux précis des agents et agents concerné.e.s par cette nouvelle réorganisation ; aucune évaluation des charges de travail des agentes et des agents concerné.e.s ; aucune information sur l'informatique et les difficultés que les agentes et agents vont rencontrer avec les multitudes de bases. Aucune information sur les évolutions mises en place par la direction pour améliorer cela ; aucune information précise sur les règles de gestion appliquées pour les agentes et agents concerné.e.s en sachant que les situations individuelles sont diverses et variées ; aucune élément non plus sur les impacts de cette réorganisation sur d'autres services comme les brigades ou les PCE.

Concernant la création du Pôle juridictionnel Administratif, aucun élément n'est donné pour connaître les modalités d'affectation dans ce nouveau service? Certains postes de ce PJA seront-ils fléchés pour les agentes et les agents des services du contentieux des particuliers et du contentieux des professionnels. Y-a-t-il un appel de candidatures ? Y aura-t- il un vivier ? Quelles règles seront mises en place pour départager les postulantes et les postulants?

A la lecture de vos documents et suite aux échanges que nous avons eu avec les collègues, une question se pose : pourquoi cette mise en place précipitée ? Pourquoi acter cette réorganisation au 1er janvier 2019 alors que qu'elle n'entrera en vigueur dans les faits pour les agentes et agents qu 'au 1er septembre 2019 ?

Concernant la réorganisation du Centre de gestion des retraites :

Cette réorganisation fait clairement suite à la suppression de 3 équivalents Temps plein (ETP) sur ce service. Malgré ce que veulent nous faire croire vos schémas, elle entraînera une augmentation de la charge de travail des agentes et des agents du service et donc d'une détérioration de leurs conditions de travail. Et cela ne risque pas de s'améliorer avec la mise en place du Prélèvement à la source. Surtout que depuis des mois, un emploi de vacataire est pourvu, prouvant ainsi la nécessité d'un ETP, à minima.

Concernant la mise en place du cabinet régional de conseil aux décideurs publics :

Pouvez-vous nous dire sans langue de bois quelle sera sa mission en nous donnant des exemples concrets ? Par ailleurs, avec cette création n'y a -t-il pas de risque d'interférence entre le contrôle budgétaire régional et la mission de ce cabinet ?

Concernant le bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2018 :

Le bilan synthétique de la campagne 2018 a été tout d'abord marqué par le hold-up de 400 millions d'euros dans les poches des agentes et des agents de l'État avec la disparition totale des réductions d'échelon pour les 3 cadres. Alors que celles-ci permettaient de valoriser 90% des personnels. Désormais tout le monde en est exclu.

Les documents présentés sont de fait de plus en plus faméliques et décalés de l'opération globale d'évaluation. Pourtant l'année 2018 a été marqué par 2 nouveautés importantes :

- l'avis par l'avancement de grade par tableau d'avancement
- l'avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur

Malheureusement la DG n'a pas souhaité, pas pu, communiquer sur ces deux sujets d'une importance colossale. Si le premier point ne concerne, hormis la catégorie A, qu'une poignée d'agentes et d'agents, il n'en est pas de même pour le second qui concerne la totalité des agentes et agents C et B évalué.e.s. La direction n'a pas, elle non plus, su conseiller les chef.fe.s de service évaluateurs et chacun, livré à lui-même, a du statuer selon son bon vouloir sans cadrage national ou local. Il est regrettable qu'au bout de la chaîne, les agentes et agents soient pénalisés par cet amateurisme.

Cet élément désormais incontournable et qui va profondément impacter les actes de gestion, notamment les listes d'aptitude, devra à l'avenir faire l'objet d'une communication. De même, le tableau synoptique va engendrer une nouvelle opération puisque pour les LA une cotation va s'opérer par calcul des croix. Cet élément comme le précédent devra faire l'objet de communication ultérieure au prochain CTL. Concernant les documents présentés à ce CTL, ils occultent toute la partie littérale qui est pourtant devenue centrale et primordiale dans l'évaluation actuelle.

Concernant l'affichage d'indicateurs de qualité de services dans les SIP :
Pour Solidaires Finances Publiques, cette démarche est à la fois démagogique et dangereuse.

Démagogique, car elle a pour but avoué de faire croire aux usagers que tout est au mieux dans les services de la DGFIP, que le public est toujours notre priorité et que le service rendu est constant en termes de qualité. Ne soyons pas dupes. Nous sommes à l'orée de très importants changements dans l'organisation interne de notre administration, et il faut bien sûr, que le public soit convaincu que les réformes et restructurations qui sont faites et engagées, le sont pour mieux le servir... Il doit être convaincu que, malgré les réductions budgétaires et de moyens, le service sera toujours égal dans notre administration. Dans le cas présent, un choix a été fait dans les indicateurs... Ainsi il ne s'agit pas de montrer que la qualité de l'accueil primaire se dégrade ou que le temps d'attente aux guichets augmente, mais au contraire que les nouveaux moyens de communications et de contacts qu'on lui propose (centre de contact, accueil sur RDV, mail...) sont appropriés, performants et rapides ! Et puisqu'ils sont performants, le public doit les utiliser... Logique...

Dangereuse, car ces indicateurs mis sur la place publique, vont mettre inévitablement la pression sur les agentes et les agents de la DRFIP et sur les chef.fe.s de service. Il est même à craindre une course au mieux-disant entre Centre des Finances Publiques. Si elle se produit, une telle « compétition » entre services ne peut avoir que des effets délétères pour les agentes et agents. Les conditions de travail sont déjà très dégradées dans notre administration comme le montre chaque année le bilan social. Il est à craindre que ces mesures fassent

peser un poids et une pression supplémentaires sur les agentes et agents qui n'en ont vraiment pas besoin !

Pour Solidaires Finances Publiques, l'urgence n'est pas d'afficher ces indicateurs de qualité, mais que vous fassiez en sorte, M le DRFIP, d'améliorer la qualité de nos conditions de travail...Et concernant ce sujet, vous avez pris beaucoup de retard !